

Tribunal administratif de Lyon



Geneviève VERLEY-CHEYNEL

Présidente du tribunal administratif de Lyon



Effectifs de la juridiction :

92

personnes dont :

38

magistrats

54

agents de greffe
et aides à la décision

“
C ouvrant les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Loire et du Rhône, le tribunal administratif de Lyon consacre les deux tiers de son activité à quatre domaines principaux : les contentieux des étrangers, de la fonction publique, de l'urbanisme et l'environnement ainsi que de l'aide sociale. Ces deux derniers sont en forte hausse.

L'ensemble des membres de la juridiction se sont mobilisés pour traiter avec la célérité requise les affaires urgentes et réduire encore les délais de jugement. Ces résultats, qui distinguent particulièrement la juridiction lyonnaise, ont été obtenus sans sacrifier pour autant la qualité des jugements rendus. En effet, plus de 95 % des décisions du tribunal sont définitives, qu'elles ne soient pas contestées ou qu'elles soient confirmées en appel ou en cassation.

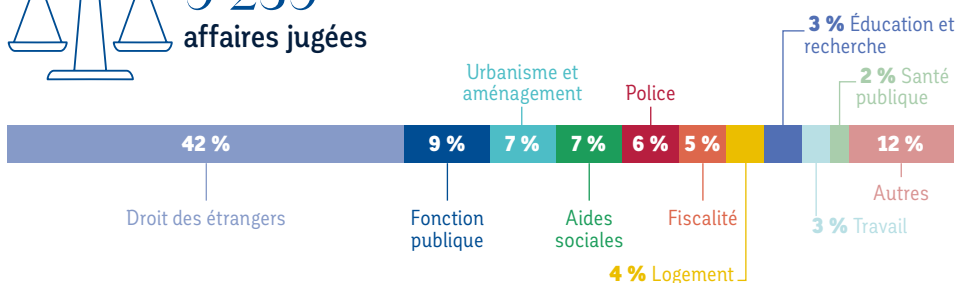
Le tribunal s'attache également à promouvoir des modes alternatifs de règlement des litiges notamment en favorisant la mise en place de médiations qui, sans transiger avec l'application du droit, visent à trouver une réponse pratique à certaines situations.

Enfin, la juridiction s'est particulièrement impliquée dans la Nuit du droit, le 4 octobre 2022, en organisant dans ses locaux un *escape game* ainsi qu'une table ronde réunissant des experts sur le thème de « l'intelligence artificielle dans l'action publique » accueillant des étudiants et le grand public.

2022 en chiffres



9 239
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 067

affaires jugées en urgence (référés)

-12% par rapport à 2021



7 mois et 11 jours

de délai moyen de jugement

-6 jours par rapport à 2021

78,3 %

des recours déposés par téléprocédure



33,5 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



95 %

des jugements du tribunal sont la solution définitive du litige



63

médiations engagées

49 % de taux de réussite